

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: 85400750.7

⑤① Int. Cl.⁴: **E 04 D 3/362**, E 04 D 3/35,
E 04 D 3/365

㉔ Date de dépôt: 16.04.85

③① Priorité: 17.04.84 FR 8406055

⑦① Demandeur: **Le Lan, Jean-Claude**, 8, Route de
Guentrange, F-57100 Thionville (FR)

④③ Date de publication de la demande: 21.11.85
Bulletin 85/47

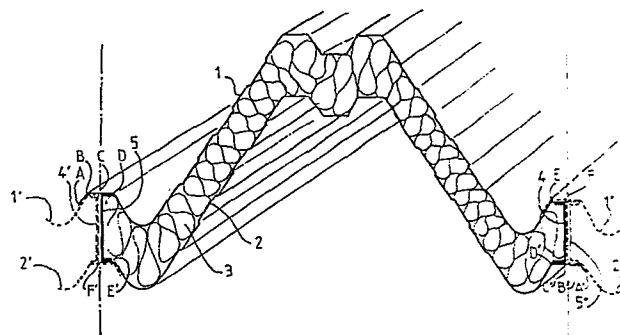
⑦② Inventeur: **Le Lan, Jean-Claude**, 8, Route de
Guentrange, F-57100 Thionville (FR)

⑧④ Etats contractants désignés: **AT BE CH DE FR GB IT LI**
LU NL SE

⑦④ Mandataire: **Bloch, Robert et al**, 39 avenue de Friedland,
F-75008 Paris (FR)

⑤④ Toiture à double paroi profilée.

⑤⑦ Toiture à double paroi profilée dont les éléments de paroi (1, 2) présentent en section transversale une forme telle que chacun d'eux s'accroche à l'élément voisin (1', 2') par emboîtement d'un de ses bords longitudinaux au bord longitudinal élément voisin.



La présente invention concerne la fabrication des toitures à double paroi profilées, c'est-à-dire comportant une paroi extérieure profilée et une paroi intérieure profilée parallèle à la précédente. En principe, entre ces parois est
5 intercalé un isolant, généralement en mousse rigide.

Ces parois sont constituées par des éléments identiques se faisant suite et, qui présentent en section transversale une forme telle que chacun d'eux s'accrochent à l'élément
10 voisin par emboîtement d'un de ses bords longitudinaux au bord longitudinale dudit élément voisin des éléments spéciaux assurant la jonction entre les éléments de paroi.

La présente invention vise à faciliter considérablement la
15 pose et la fabrication de ces éléments de paroi.

Elle prévoit, à cet effet, que les éléments de la paroi inférieure, au lieu d'être identiques à ceux de la paroi supérieure, ont la forme prise par ces derniers après
20 rotation horizontale de 180°.

Cette forme d'éléments permet un processus de pose très facile par simple descente verticale d'un élément sur l'élément voisin déjà posé.

25 Par ailleurs, la fabrication de ces deux formes d'éléments profilés peut être opérée à partir d'une bobine de tôle de même largeur, sur la même machine avec le même outillage, la bobine étant simplement désaxée à l'entrée de la profileuse pour que le développé d'une partie d'extrémité de l'un
30 des éléments se retrouve sur la rive opposée de l'élément de forme complémentaire.

A titre nullement limitatif on a représenté au dessin
35 annexé un exemple de réalisation de l'invention, dessin sur lequel :

- la figure 1 est une vue schématique en coupe transversale d'un élément double de toiture, et
- la figure 2 est une vue à plus grande échelle éclatée des sections d'extrémité de deux éléments doubles dont l'un est en cours de pose sur l'autre.

Dans l'exemple représenté, la toiture est constituée d'éléments doubles constitués chacun d'un profilé extérieur 1 et d'un profilé intérieur 2, parallèles, entre lesquels est intercalé un isolant 3, généralement en mousse rigide.

Le profilé 2 a la forme que prendrait le profilé 1 si on le faisait tourner de 180° autour d'un axe vertical, c'est-à-dire que la rive gauche (sur la figure 1) ABCD du profilé 1 a la forme de la rive droite A', B', C', D', du profilé 2, et la rive droite EF du profilé 1 a la forme de la rive gauche E'F' du profilé 2. Sur les deux rives sont prévus des profilés de fermeture 4, 5, en principe extrudés.

En bas de la figure 2, est représenté un élément double E' déjà posé, cet élément E' est composé d'un profilé supérieur 1' d'un profilé inférieur 2', d'un isolant intercalaire 3' et d'un profilé de fermeture 4'. La rive droite du profilé 1' présente une section droite EF recouvrant l'aile supérieure du profilé 4' alors que la rive droite du profilé 2' présente une section polygonale D', C', B', A' dont la partie D', C' recouvre l'aile inférieure du profilé et la section C', B', A' fait saillie au delà de ce profilé 4'.

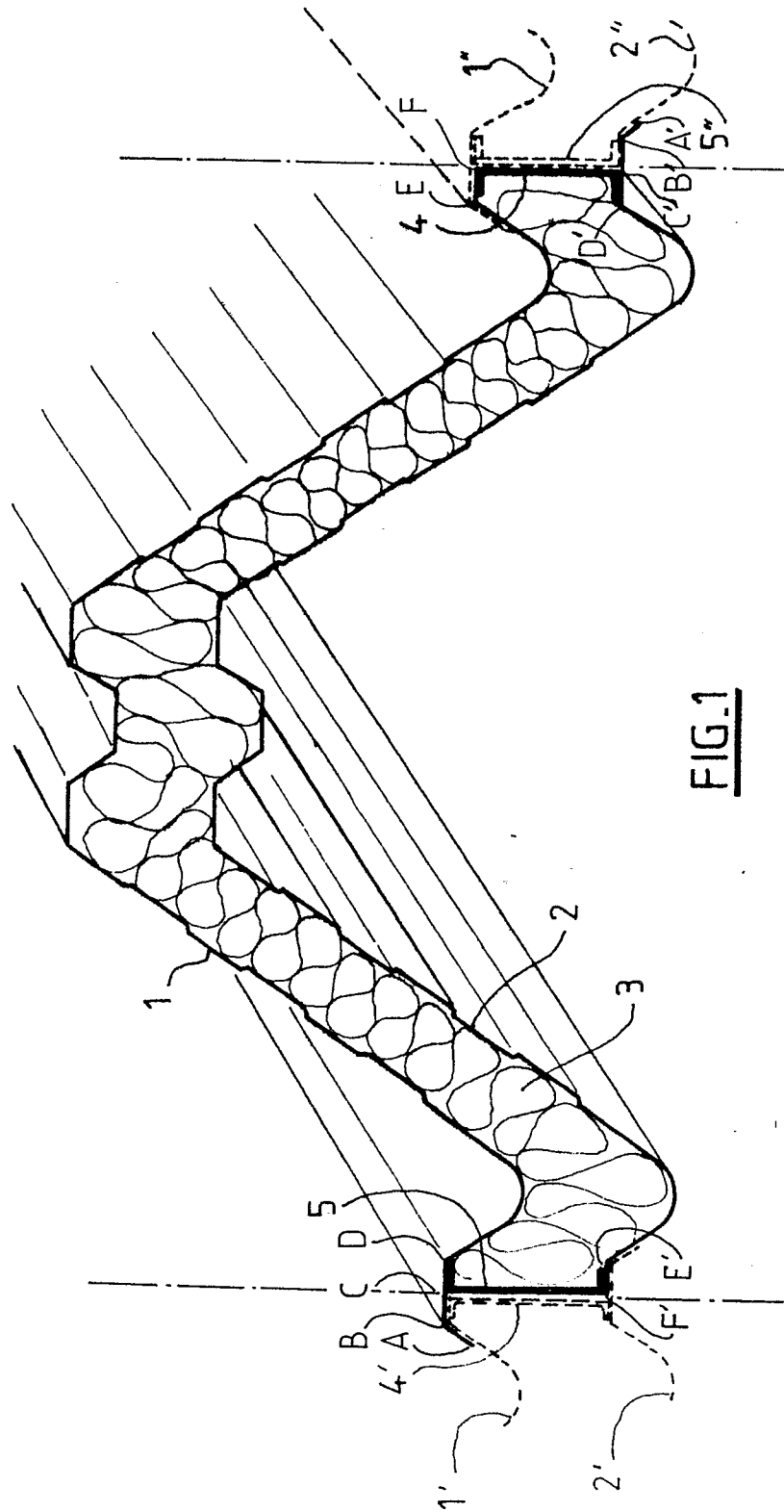
A la partie supérieure de la figure 2 est représenté un élément double E en cours de pose. Cet élément E est composé d'un profilé supérieur 1, d'un profilé inférieur 2, d'un isolant intercalaire 3, et d'un profilé de fermeture 4. La rive gauche du profilé 1 présente une section polygonale ABCD dont la partie CD recouvre l'aile supérieure du profilé 4 et la partie ABC fait saillie au delà de ce profilé 4,

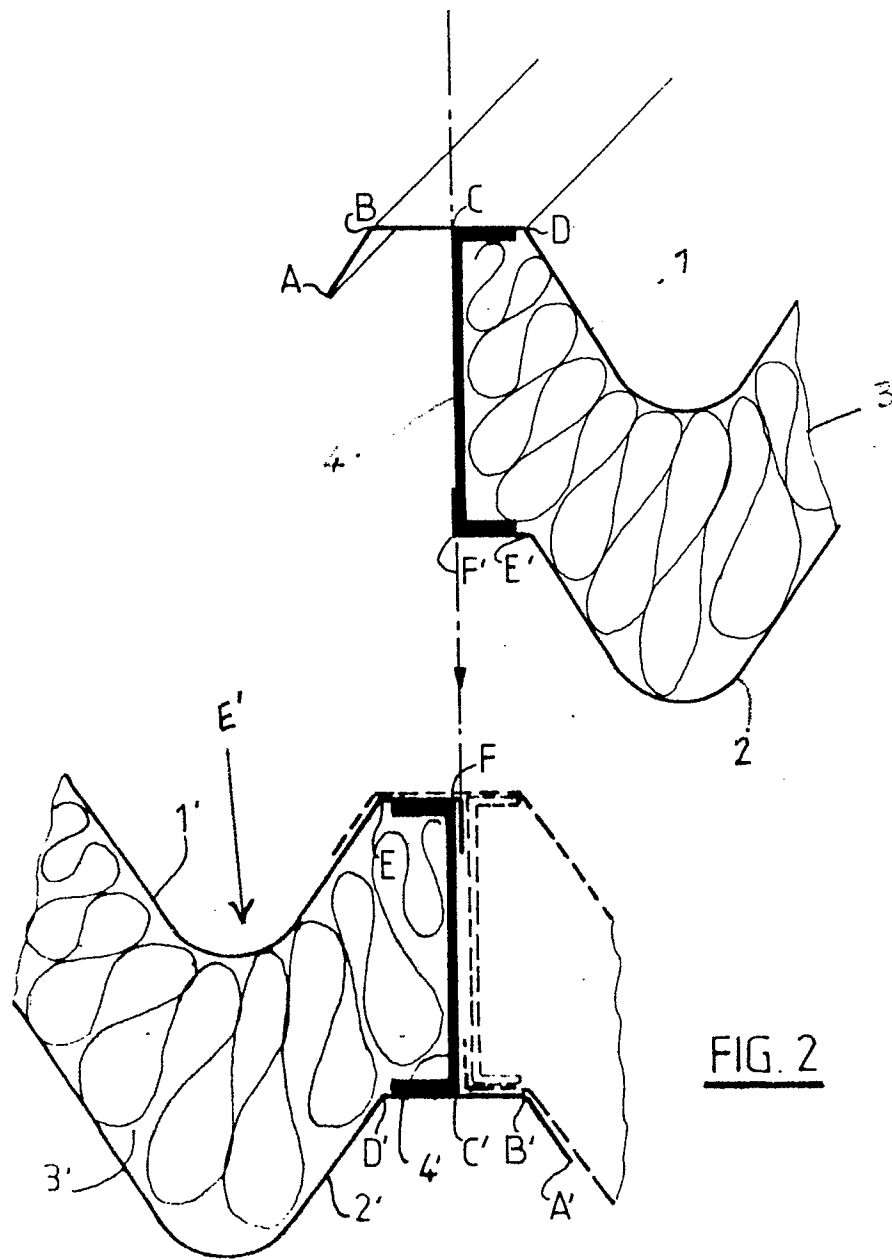
alors que le profilé 2 présente une section droite E'F' recouvrant l'aile inférieure du profilé 4.

- 5 On voit que la pose de l'élément E s'opère facilement par une descente verticale qui amène les deux profilés 4 et 4' appliqués dos à dos, la partie E'F' du profilé 2 venant reposer sur la partie C'B' du profilé 2' et la partie BC du profilé 1 venant reposer sur la partie EF du profilé 1'.
- 10 Les éléments E, et E' sont ainsi bien accrochés l'un à l'autre et la continuité de l'isolant intermédiaire est assurée.

Revendication

Toiture à double paroi profilée et isolant intercalé entre les deux parois, les éléments de paroi présentant en section transversale une forme telle que chacun d'eux s'accroche à l'élément voisin par emboîtement d'un de ses bords longitudinaux au bord longitudinal dudit élément voisin, caractérisée par le fait que les éléments de la paroi inférieure (2), au lieu d'être identiques à ceux de la paroi supérieure (1), ont la forme prise par ces derniers après rotation horizontale de 180°.







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0161965

Numéro de la demande

EP 85 40 0750

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	DE-A-1 484 127 (BUTLER) * Page 9, alinéa 2; page 10, alinéa 1; figures 1,3 *	1	E 04 D 3/362 E 04 D 3/35 E 04 D 3/365
A	--- EP-A-0 016 749 (F. RAGAILLER) * Revendications 1,3; figure 2 *	1	
A	--- EP-A-0 015 213 (B. LEMAITRE) * Page 6, lignes 25-33; page 7, lignes 1-7; figure 7 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			E 04 D E 04 B E 04 F E 04 C
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08-07-1985	Examineur CHESNEAUX J.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	